



FOURNIL D'ASSIER
 510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
 46320 ASSIER

RECAPITULATIF ANNUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 janvier 2025 - 31 décembre 2025

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR
 TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 070	30 060,09	150,46	132,833050
Cartes de débit	825	16 411,58	82,22	32,823160
Cartes de crédit	192	3 804,45	18,97	11,413350
Cartes commerciales	53	9 844,06	49,27	88,596540
Visa	103	2 138,15	11,95	6,674400
Cartes de débit	82	1 577,45	7,87	3,154900
Cartes de crédit	11	315,70	1,58	0,947100
Cartes commerciales	7	207,90	1,04	2,187400
Cartes hors Espace Economique Européen	3	37,10	1,46	0,385000
MasterCard	70	1 017,70	5,11	4,751950
Cartes de débit	47	439,55	2,22	0,879100
Cartes de crédit	14	399,95	1,99	1,199850
Cartes commerciales	9	178,20	0,90	2,673000
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	21 371	196 527,24	988,24	457,771620
Cartes de débit	17 538	157 694,16	793,35	315,388320
Cartes de crédit	3 449	34 519,07	173,11	103,557210
Cartes commerciales	384	4 314,01	21,78	38,826090
Visa	4 429	40 290,68	218,88	110,264260
Cartes de débit	3 057	27 118,13	136,27	54,236260
Cartes de crédit	1 037	9 777,85	49,20	29,333550
Cartes commerciales	245	2 285,50	11,46	21,746500
Cartes hors Espace Economique Européen	90	1 109,20	21,95	4,947950

<<Suite au verso>>

Page 1

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
MasterCard	1 251	11 695,25	68,16	78,697990
Cartes de débit	644	6 011,95	30,31	12,539740
Cartes de crédit	106	1 114,50	5,63	3,343500
Cartes commerciales	434	3 872,00	19,41	59,801650
Cartes hors Espace Economique Européen	67	696,80	12,81	3,013100
Amex (American Express)	2	23,00	0,00	
Cartes de débit	1	4,40	0,00	Non applicable
Cartes hors Espace Economique Européen	1	18,60	0,00	Non applicable
TOTAL	28 296	281 752,11	1 442,80	790,993270

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Commissions d'interchange American Express

Bien que les commissions d'interchange ne s'appliquent pas entre les acquéreurs et émetteurs d'American Express, dans l'hypothèse où une transaction serait soumise à des règles de commissions d'interchange, le réseau American Express paiera à l'émetteur de la carte une compensation nette qui n'excèdera pas 0,3 % pour les 'cartes de crédit' au sens du règlement (UE) 2015/751 et 0,2 % pour les 'cartes de débit' et les 'cartes prépayées' au sens du règlement (UE) 2015/751.

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières. L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.
 L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.